



Système de **plancher chauffant**

## **GARANTIE LIMITÉE** **Câble chauffant FLEXDECO**

FLEXDECO inc. (nommé ci-après « FLEXDECO ») garantit à l'acheteur original que le câble chauffant par rayonnement à basse température pour plancher (nommé ci-après le « Produit ») conçu et fabriqué par FLEXDECO, une fois installé conformément aux instructions de FLEXDECO, est libre de tout défaut de matériel et de main-d'oeuvre tel que décrit dans ce document.

### **PÉRIODE DE COUVERTURE:**

Cette Garantie Limitée prend effet à la date d'achat du Produit par le premier propriétaire et demeure en vigueur pour une période de vingt-cinq (25) ans [trois cent (300) mois consécutifs] à partir de la date d'achat originale des câbles. Cette Garantie Limitée est valide pour les Produits achetés et installés au Canada ou aux États-Unis seulement.

### **GARANTIE À VIE LIMITÉE :**

Pour que la Garantie à Vie Limitée s'applique, le produit doit être installé par un FLEXpert ou FLEXboutik par l'entremise d'un installateur certifié par FLEXDECO, et une carte de garantie remplie doit être soumise et inclure les résultats des tests de vérification de la résistance et l'isolation effectués avant et après l'installation du câble, et après l'installation du revêtement de sol.

### **CONDITIONS :**

Cette Garantie Limitée est applicable seulement aux Produits nouveaux et inutilisés achetés de FLEXDECO ou de ses dépositaires autorisés, pour autant que les instructions d'installation contenues dans le guide d'installation aient été respectées. Toute réclamation faite sous la couverture de cette Garantie Limitée doit être faite par écrit à l'intérieur d'une période de soixante-douze (72) heures suivant l'événement menant à cette réclamation ou l'apparition de la défektivité à FLEXDECO inc., 1-800-353-9843.

Le réclamant, sous couverture de cette garantie, doit présenter sa demande à FLEXDECO accompagnée d'une preuve d'achat du Produit, une preuve démontrant que l'installation du Produit a été faite selon les directives d'installation (photos recommandées) et de tout autre document requis par FLEXDECO.

Toute pièce remplacée sous les termes de cette Garantie Limitée devient la propriété de FLEXDECO.

### **CE QUE FLEXDECO FERA ET NE FERA PAS :**

L'obligation de FLEXDECO sous cette Garantie Limitée se limite, sous toute réserve, à la réparation ou le remboursement du câble fourni au préalable, si FLEXDECO a déterminé que le Produit a des défauts matériels ou de main-d'oeuvre.

FLEXDECO réparera ou remboursera les câbles défectueux, à son unique et entière discrétion, sans frais. Tout remboursement ne sera fait que pour les pièces défectueuses, aucune indemnité ni aucun remboursement ne seront versés pour les salaires, la main-d'oeuvre et coûts de fret. Si FLEXDECO choisissait de rembourser le câble, le remboursement sera équivalent au montant le plus bas entre le prix d'achat ou le prix de détail suggéré. Pour ce qui est des pièces qui ne sont pas fabriquées par nous, la garantie appliquée sera la même que celle dont nous bénéficions de la part de nos fournisseurs. Afin de maintenir son engagement envers la qualité du produit et l'innovation, FLEXDECO se réserve le droit, en tout temps et sans encourir d'obligations, de réviser, changer, modifier ou cesser toutes spécifications, caractéristiques, design ou composantes du Produit.



Système de **plancher chauffant**

Affranchir

### **FLEXDECO**

2400 DE LA PROVINCE

LONGUEUIL, QC J4G 1G1

T. 800-353-9843 C. CLIENT@FLEXDECO.CA